

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018



Date de convocation : 4 Septembre 2018

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, SAGOT Judith, BRUNET François, PAQUET Monique, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Benoît, BERLAND Guillaume, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, PICORON Andrée.

EXCUSÉS : ALLARD Marie-Berthe, BONNET Franck, COURSEAU Hélène, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, SERVANT Bernard, THIBAUD Sébastien, TOMBU Catherine.

Secrétaire de séance : BERLAND Benoît

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 Juillet 2018.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise SOGEA Ouest TP concernant les travaux rue du Docteur Rouger et qui crée un prix supplémentaire sans incidence financière sur le montant global du marché.
3. DECIDE de retirer le point concernant le projet d'aménagement paysager devant la Mairie de Fontaines.
4. APPROUVE la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019 pour les fonctions de Directeur du Centre de Loisirs.
5. DECIDE d'allouer à Mr VIGUIER, trésorier de la commune, en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance, l'indemnité de conseil au taux de 100%, à compter du 1^{er} juillet 2018.
6. PREND ACTE des décisions judiciaires d'effacement de dette pour un montant de 1420,99 € pour le budget principal et pour 676,06 € pour le budget du Centre de loisirs (1 abstention : Mr Guillaume BERLAND).
7. DECIDE de procéder à la décision modificative n°2 du budget principal 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Art 6542 - Créances éteintes = + 1 500,00 €

Recettes de fonctionnement :

Art 6419 - Remboursement sur rémunération = + 1 500,00 €

8. DECIDE de procéder à la décision modificative n°2 du budget principal 2018 comme suit :
- Section de fonctionnement :
Dépenses de fonctionnement :
Art 6542 - Créances éteintes = + 700,00 €
Art 6184 - Versements à des organismes de formation = - 700,00 €
9. APPROUVE le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande locative sociale et de l'information des demandeurs (PPG).
10. APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour le balayage mécanisé des voies communales. C'est la Communauté de communes qui sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.
11. APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour le marquage horizontal au sol sur les voies communales. C'est la Communauté de communes qui sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.
12. APPROUVE le rapport de la CLECT du 2 juillet 2018.
13. APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes concernant la compétence « Enfance Jeunesse » et la « Gemapi ».

Fait à Doix lès Fontaines, le 14 Septembre 2018
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

